

CAHIER des CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES (CCTP)

Préambule

La Mairie des 1^{er} et 7^e arrondissements de Marseille a une programmation culturelle et événementielle dans divers lieux des 1^{er} et 7^e arrondissements de Marseille, en intérieur et en extérieur.

Celle ci est variée avec des concerts, du spectacle vivant, des arts de la rue, des stands associatifs, des conférences, des expositions, de la projection audiovisuelle et autres types de manifestations sur la voie publique et dans des lieux habilités à recevoir du public.

Cette programmation peut avoir un rayonnement local, régional ou national.

Article 1 - Objet du marché

Prestation de régie générale technique pour l'organisation et la coordination des événements de type "Au bout la Mer" ainsi que des prestations techniques de son, de lumière, de vidéo et de plateau pour les manifestations organisées par la mairie des 1^{er} et 7^e arrondissements, en intérieur et en extérieur.

Le marché est réparti en 2 lots :

Lot 1 : Régie générale technique pour les événements de type "Au Bout La mer"

Lot 2 : Prestations techniques complémentaires pour les manifestations organisées par la mairie des 1^{er} et 7^e arrondissements.

Article 2 – LOT N° 1

Caractéristiques du lot 1 : Régie générale technique pour les événements de type "Au Bout La Mer"

Les événements de type "Au Bout la Mer" nécessitent la présence d'une régie générale technique afin de gérer l'organisation et coordination technique de l'événement.

2 . 1 : Objet du lot 1

Assurer la régie générale technique pour l'organisation et la coordination des événements de type "Au bout la mer" en intérieur et en extérieur, sur le territoire de la Mairie des 1^{er} et 7^e arrondissements.

Ces grands événements à caractère culturel sont organisé dans l'environnement de la Canebière de Marseille et/ou d'autres lieux décentralisés des 1^{er} et 7^e arrondissements de Marseille. Ce type d'événement peut comporter différentes prestations telles que des concerts, du spectacle vivant, des arts de la rue, des stands associatifs, des conférences, des expositions, de la projection audiovisuelle et autres types de manifestations sur la voie publique et dans des lieux habilités à recevoir du public.

2. 1 - Descriptif général de la mission

L'événement comprend :

- la programmation culturelle, des animations, des ateliers et autres actions à caractère culturel comme des jeux
- Il est attendu du titulaire la prise en charge d'une régie générale technique dudit événement mais aussi la mise en place de la piétonisation des zones définies pour l'événement et sa sécurisation, en lien avec la Préfecture de Police et les services de la Ville de Marseille.
- Dans le cadre des missions qui lui seront dévolues par le présent contrat, il proposera une équipe projet, composée de personnels professionnels complémentaires nécessaire à la réalisation de la mission.

2. 2 – Les missions préparatoires (incluses dans le dossier technique général)

- Assurer les repérages sur place avec les porteurs de projets afin de finaliser leur installation et de constituer le dossier technique des autorisations avec plans et détails techniques,
- élaborer le dossier technique des autorisations auprès des services de la Ville de Marseille, Préfecture, Police pompiers, afin d'assurer le bon déroulement des différentes manifestations ,
- élaborer un cahier des charges techniques (besoins techniques comme par exemple l'électricité, les barrières, la sonorisation pour chaque "Au Bout la Mer" ou autre manifestation,
- assurer la supervision, le jour même, du bon déroulement de la manifestation,
- assurer la coordination artistique générale, via une équipe projet, composée de personnels professionnels dans les domaines du spectacle vivant et événementiel, complémentaires à la réalisation de la mission.

Le prestataire devra faire des préconisations en matière de signalétique (totems, drapeaux, fanions) et de communication afin d'assurer la visibilité des manifestations, la fluidité et la sécurité des publics.

2. 3 – Le contenu des travaux préparatoires (inclus dans le dossier technique général)

Le titulaire doit effectuer :

- les visites et réunions artistiques et techniques sur le terrain, les repérages sur site afin de finaliser les installations,
- les réunions techniques avec les services publics (Ville de Marseille, Métropole, Préfecture, Police municipale et autres services),
- la rédaction du dossier technique, cahier des charges techniques de l'événement,
- la gestion des demandes des arrêtés et autorisations administratives,
- le compte rendu et la rédaction d'un bilan technique et artistiques après la manifestation.

2. 4 L'élaboration du dossier technique général et demandes des autorisations

- Le titulaire devra remplir le document mis en place sur le site de la ville de Marseille: <http://evenementstournages.marseille.fr/>.
- ce dossier est à remplir pour tous les événements sur l'Espace publique à Marseille.
- le dossier devra être validé par la mairie de secteur puis sera déposé au minimum 30 jours avant l'évènement auprès du Service événements de la Ville de Marseille via la plateforme "organiser un évènement". Il pourra le compléter par des plans, des plannings culturels, des planning agents de sécurité et/ou tous documents demandés par les services organisateurs.
- il devra remplir le dossier de demande de stationnement sur les espaces bornés pour tous les intervenant(e)s. Il devra faire un planning de répartition des véhicules sur les différents parkings.

Les points et éléments mentionnés ci-dessus sont nécessaires à la bonne réalisation de l'évènement. Ils devront tous être validés par la Mairie de secteur avant d'être déposé.

2. 5 Le jour de la manifestation

le titulaire doit:

- mettre en place de la piétonisation de la zone définie pour l'évènement, en collaboration avec le PC sécurité de la Maire de Marseille, ainsi que les différents services de police,
- s'assurer du bon déroulement de la manifestation. A titre indicatif, la Mairie des 1^{er} et 7^e arrondissements de Marseille estime une présence sur site le jour J de 7h à 19h. Le titulaire assurera la supervision de la Régie générale Technique et devra donc trouver des solutions opérationnelles pour pallier à d'éventuels imprévus,
- présenter un régisseur(se) responsable de la sécurité en relation le PC sécurité de la Ville,
- présenter deux régisseurs(ses) responsables de l'accueil des participants, s'assurant du bon montage du déroulé ainsi que du démontage de l'évènement,

Du personnel supplémentaire pourra être proposé en sus suivant la charge de travail de l'évènement ainsi qu'une journée supplémentaire de régie pourra être rajouté selon l'importance du montage.

Il est à noter que certains intervenants culturels ou d'animation, auront leur propre régie (parades, concert) qui devra être supervisée et coordonnée par le titulaire.

2. 6 Modalités de communication et d'intervention sur site (incluses dans le dossier technique général)

La régie générale doit être présente sur site le temps de l'évènement, elle devra être en capacité de réagir dans les 10mn, pour cela elle doit avoir les moyens de communications nécessaire (talkie-walkie ou téléphone) et devra fournir au moins un poste de communication au représentant de la Mairie de secteur.

En revanche le PC sécurité de ville de Marseille mis en place pour l'évènement fournira un talkie-walkie au régisseur responsable de la sécurité.

Consultation 2022_17102_0034

La régie générale technique et la piétonisation étant fortement impactées par les risques d'attentats, le prestataire devra avoir une expérience solide en matière sécuritaire. Le risque sanitaire devra également être pris en compte dans le respect de la législation en cours.

De plus, des visites sur site obligatoires sont prévues pour recueillir les préconisations des services de la Préfecture de Police et des autres services nécessaires à la réalisation de la manifestation.

Toutes ces étapes doivent être consignées dans le dossier technique général.

2. 7 Après la manifestation

Dans le mois qui suit la manifestation le titulaire devra remettre un compte rendu de la manifestation avec le bilan technique et artistique.

Article 3 – LOT N° 2

Caractéristiques du Lot n°2 : Prestations techniques de régie, son, lumière, vidéo et de plateau

Les événements culturels de la Mairie des 1^{er} et 7^e arrondissements de Marseille, en intérieur et en extérieur nécessitent la présence de techniciens régie, son, lumière, vidéo et de plateau afin de gérer l'organisation et coordination technique de ces événements.

3. 1 Présentation :

Mairie du 1^{er} secteur de Marseille organise tout au long de l'année des manifestations à caractère festif, culturel ou sportif, offertes aux habitant(e)s des 1^{er} et 7^e arrondissements.

Ces manifestations et événements sont ouverts au public ce qui nécessite une mise en place et un accueil technique adapté. A ce titre, elles nécessitent la présence d'un ou plusieurs techniciens polyvalents son, lumière et/ou vidéo (diffusion, captation, régie...)

Le lot 2 par définition répond aux besoins techniques complémentaires pour les manifestations de la Mairie des 1^{er} et 7^e arrondissements.

3. 2 - Descriptif des besoins techniques complémentaires pour les manifestations de la Mairie des 1^{er} et 7^e arrondissements.

Pour chaque manifestation, la personne publique transmet le descriptif complet de la prestation :

- Caractéristiques de la manifestation, lieu, date(s), durée, public, thème, les compétences requises, ainsi que le nombre et le type de personnels nécessaires avec un préavis suffisant afin de permettre le travail de préparation en amont.
- Le prestataire devra prendre en charge des prestations techniques polyvalentes ou spécialisées dans les domaines du spectacle vivant et de l'événementiel selon les contraintes diverses d'ordre organisationnelles, réglementaires, financières, sanitaires et sécuritaires.

Consultation 2022_17102_0034

Tous les technicien(ne)s devront avoir une grande expérience professionnelle dans le spectacle et événementiel qui devra être présenté dans le mémoire technique.

- Les demandes de prestations techniques son, lumière et vidéo se feront au minimum 7 jours avant l'évènement. Des situations exceptionnelles peuvent nous contraindre à demander une prestation technique jusqu'à 24 heures avant l'évènement. Dans ce cas, le titulaire doit être en capacité de répondre à cette demande urgente.

3. 3 - Descriptif des prestations

La prestation peut comprendre, suivant les événements :

Avant la manifestation :

- La ou les réunions préparatoires (étude de faisabilité si besoin)
- Établir un cahier technique

Exploitation et régie du site :

- Coordination de l'ensemble des équipes nécessaires pour réaliser la manifestation,
- Gestion des risques liés au public en concertation avec les différents organismes publics ou privé,
- montage, gestion technique de la manifestation en relation avec l'ensemble des prestataires publics ou privés et démontage.
- Manutention, installation et démontage des matériels son, lumière et vidéo
- Sécurisation des opérations de montages, exploitation, démontages techniques y compris chargement et déchargement de camions
- Manipulation et/ou installation de matériel et œuvre technique et artistiques
- Manipulation et/ou installation de matériel d'orchestres et d'instruments

Après la manifestation, un bilan technique doit être remis dans le mois qui suit la prestation.

Afin de mener à bien sa mission le titulaire doit être en mesure de déployer l'équipe de techniciens autour d'un régisseur(se) général(e).

Les techniciens(nes) devront être présents au minimum, lors d'une réunion préparatoire et pendant toute la durée de la prestation.

3. 4 - Prestations des Équipes techniques et communication technique

Pour chaque manifestation, la personne publique transmet le descriptif complet de ses besoins au titulaire qui devra être en capacité de fournir une équipe de professionnels décrite ci-dessous avec des moyens de communication techniques.

- Régisseurs(ses) techniques de site,
- technicien(ne)s lumière/Son / Vidéo,
- technicien(ne)s plateau.